

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 11 Avril 2024

DÉLIBÉRATION N°DEL2024-12
PORTANT SUR LE VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, LENOBLE, FRAPPAT
M. LASNIER, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.

Était absent : M. BOUCHET Michel.

Pouvoir : M. BOUCHET Michel donne pouvoir à M. POTHEAU Christian

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le budget Assainissement 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	99 907,41 €	99 907,81 €
Section d'investissement	356 041,09 €	356 041,09 €

Membres	10
Présents	09
Représentés	01
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 17 avril 2024

Le Bourg d'Hem, le 17 avril 2024
Le Maire
Robert DESCHAMPS,



Affiché le 17 avril 2024